



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-013-2025-05

PUBLIÉ LE 9 MAI 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)**

IDF-2025-05-02-00018 - Arrêté n° DOS - 2025/2005?? portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de ??L'Institut Mutualiste Montsouris sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014)?? (2 pages)

Page 3

## **Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé**

### **d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2025-05-07-00010 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/40 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (1 page)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-02-00018

Arrêté n° DOS - 2025/2005

portant autorisation de fonctionnement du  
laboratoire de biologie médicale de  
L'Institut Mutualiste Montsouris sis, 42 boulevard  
Jourdan à PARIS (75014)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS – 2025/2005 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de L'Institut Mutualiste Montsouris sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014)

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-2023/4889 du 27 décembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014).

**CONSIDÉRANT** La demande reçue en date du 3 avril 2025 et complétée le 29 avril 2024 de Monsieur Jean-Michel GAYRAUD, directeur général de l'Institut Mutualiste Montsouris sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014) relative à la modification de l'autorisation administrative du laboratoire de biologie médicale de l'Institut Mutualiste Montsouris, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Jean-François HUCHET au 31 mars 2025 ;
- La nomination de Monsieur Benoît HUYNH en qualité de biologiste-responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Institut Mutualiste Montsouris, au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- L'intégration de Monsieur Olivier BINOIS, médecin biologiste qualifié en assistance médicale à la procréation (AMP), depuis juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT** Le courrier de Monsieur Jean-Michel GAYRAUD en date du 3 avril 2025 portant déclaration de la cessation des fonctions de biologiste-responsable de Monsieur Jean-François HUCHET au 31 mars 2025 et son remplacement par Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien biologiste ;

**CONSIDÉRANT** La copie du diplôme de docteur en médecine, du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale et du Master 2 en biologie de la reproduction humaine accordés à Monsieur Olivier BINOIS ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale de « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » dont le siège social est situé 42, boulevard Jourdan à PARIS (75014), dirigé par **Monsieur Benoît HUYNH**, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 072 047 6 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-120 sur le site unique ci-dessous :

1. Le site principal et siège social  
42, boulevard Jourdan à PARIS (75014)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hémostase, hématocytologie, immunohématologie, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 75 015 010 4

Les dix biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale sont les suivants :

1. Monsieur Benoît HUYNH, pharmacien, **biologiste-responsable**
2. Monsieur Fabrice COMPAIN, pharmacien, biologiste médical
3. Madame Malvina CRESPIAN, pharmacien, biologiste médical
4. Monsieur Mehdi DAHOUN, médecin, biologiste médical qualifié en AMP
5. Madame Marie LAVOLLAY, pharmacien, biologiste médical
6. Madame Stéphanie SAADA, pharmacien, biologiste médical
7. Monsieur Quentin VERMEE, pharmacien, biologiste médical
8. Madame Hajer GUEDRIA, médecin, biologiste médical
9. Madame Nadia NOUIAKH, médecin, biologiste médical qualifiée en AMP
10. **Monsieur Olivier BINOIS, médecin, biologiste médical qualifié en AMP**

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'arrêté n° DOS-2023/4889 du 27 décembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de « L'INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS » sis, 42 boulevard Jourdan à PARIS (75014) est abrogé.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 2 mai 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Par délégation,  
Le directeur du Pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-07-00010

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/40 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/40 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024.
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 13 décembre 2001 portant octroi de la licence n°75#000143 à l'officine de pharmacie sise 164 rue de Tolbiac à Paris (75013) ;
- VU** la déclaration en date du 17 mars 2025 par laquelle Monsieur Romain HADAD déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 164 rue de Tolbiac à Paris (75013) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

**CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 31 octobre 2024 ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 31 octobre 2024 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Romain HADAD sise 164 rue de Tolbiac à Paris (75013) est constatée.
- La licence n°75#00143 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 07 mai 2025

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Par délégation,

Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PÉRUS